

Formation en alternance à l'UPJV

[Accueil](#) > [Formation](#) > [Notre offre](#) > [L'alternance](#)

L'alternance, ça consiste en quoi ?

Suivre une formation en alternance, c'est être à la fois étudiant et salarié, suivre les cours à l'université et travailler en entreprise. Avec cette formule qui concerne toutes les filières d'enseignement et tous les niveaux de formation quel que soit le domaine, le jeune devient un salarié à part entière. L'alternance allie à la fois pratique et théorie, e m p l o i e t f o r m a t i o n . . . Pour réussir dans cette voie, 3 étapes essentielles sont à franchir : choisir une formation, connaître les contrats en alternance et trouver un employeur. Le contrat en alternance peut être signé 3 mois avant l'entrée en formation et jusqu'à 3 mois après.

[formations proposées en alternance](#)
alternance@u-picardie.fr

Types de contrats de travail

Le contrat d'apprentissage

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, et conduit à un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel. La formation théorique a lieu à l'université. La scolarité est alors gratuite. La formation pratique se déroule en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La durée du contrat varie de 1 à 2 ans en fonction du diplôme préparé.

Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, et au-delà aux demandeurs d'emploi. Il s'adresse donc à un public plus large que le contrat d'apprentissage. Il est conclu pour une période de 6 à 24 mois.

Aujourd'hui, l'Université de Picardie Jules Verne accueille 660 alternants dans des secteurs d'activités variés (management, informatique, environnement, agronomie, génie civil, ...)